



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Loxiran Spray anti-fourmis Loxiran nouveau

Date d'édition 06.06.2023
Date d'exécution 06.06.2023
Version 1.5 (fr,CH)
remplace la version de 24.02.2023 (1.4)

Pictogrammes des risques



GHS09

Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P261 Éviter de respirer les aérosols.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

P501 Contenu/emballage à jeter dans une déchèterie.

* Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

EUH208 Contient des extraits de Chrysanthemum cinerariifolium. Peut produire une réaction allergique.

Contient 4 % en masse de composants inflammables.

2.3 Autres dangers

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles

Danger d'explosion par forte chaleur.

Ne pas déverser dans les eaux.

Le produit est nocif pour les poissons, les organismes servant de nourriture aux poissons et les algues.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Description

Produit aqueux à pulvériser prêt à l'emploi avec un principe actif insecticide.

Composants dangereux

| n°CAS | N°CE | Nom de la substance | Concentration | Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] | SCL/ M/ ATE |
|------------|-----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| 67-63-0 | 200-661-7 | propan-2-ol | < 5 pds % | Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 | |
| 89997-63-7 | 289-699-3 | Chrysanthemum cinerariaefolium (produit à partir de fleurs de Tanacetum cinerariifolium ouvertes et mûres avec un solvant hydrocarboné) | < 0.25 pds % | Acute Tox. 4 ; H302 Acute Tox. 4 ; H312 Acute Tox. 4 ; H332 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 | M=100 (Aquatic Acute 1) M=100 (Aquatic Chronic 1) |

Remarque

Aérosol contenant de l'air comprimé.